

Destinataires :

- **Membres du Comité de pilotage des contrats territoriaux du Dhuy Loiret et des captages du Val d'Orléans**

Emetteur : Pierre BALDO

Date du comité : 07/01/2019 – 14h00/17h30

Lieu du comité : Salle 2 ; chambre d'Agriculture du Loiret

Pièces-jointes : Support de présentation du Comité de pilotage, bilan des analyses des eaux brutes des forages du Val sur la période 2014-2018.

Etaient présents :

- DORSO Marie (Chambre d'agriculture du Loiret)
- BALDO Pierre (Chambre d'agriculture du Loiret)
- FESNEAU Corinne (NCA environnement)
- LECAER Florent (DDT Loiret)
- ETIENNE Laura (DDT Loiret)
- CHASLES Aurélie (Orléanaise des eaux)
- DUFFET Laetitia (Ville d'Olivet)
- BRAUX Christian (Vice-Président d'OMET ; Maire de St Cyr en Val)
- BILLET Natacha (Orléans Métropole)
- THOMAS Christian (Vice-Président d'OMET ; Eau Potable)
- ANTON Stéphanie (Ville d'Orléans Adjointe DD)
- Franck Paré (Orléans Métropole)
- BIOT Carine (SAGE Val Dhuy Loiret)
- ALLAIRE Philippe (Elu à la Chambre d'agriculture du Loiret)
- GIRARD Xavier (Chambre d'agriculture du Loiret)
- PAPET Didier (Loiret Nature Environnement)
- BRINON Jean-Luc (Elu à TIGY)
- GARNIER Amélie (Agence de l'eau Loire Bretagne)
- GOUBET Jean-Luc (Agence de l'eau Loire Bretagne)
- TOUCHARD Guy (ASRL)
- THAUVIN Stéphane (ASRL)
- RABOURDIN Patrick (SIBL)

Excusés :

- MALBO Gérard (Etablissement public Loire)
- HENNEQUIN Jean-Claude (Vice-président de la CLE)
- COLOMBEY Marine (Agence Française pour la Biodiversité)
- CADEAU Stéphane (Chambre des métiers et de l'Artisanat)
- Marie PIGNOUX (Orléans Métropole)
- MICHEL Vincent (Agence régionale de santé)
- HELLEU Annaig (Agence régionale de santé)
- DILLIERS Fabienne (Mairie d'Olivet – Présidente de la CLE)
- MOREAU Mylène (Eco-pôle région centre)
- FRANÇOIS Nathalie (Région centre)
- LAMBERT Marie-Odile (Chambre d'agriculture du Loiret)
- LOUCHARD Benoît (Chambre d'Agriculture du Loiret)

Ordre du jour :

- 1) Bilan des actions réalisées en 2018 sur les deux contrats**
- 2) Présentation des analyses des eaux souterraines de deux captages**
- 3) Validation du volet financier 2018 des deux contrats**
- 4) L'étude bilan du contrat territorial des captages du Val d'Orléans (2014-2018) - NCA**

1) Bilan des actions réalisées en 2018 sur les deux contrats

- **Volet Agricole**

A la suite d'un bilan mitigé des tours de plaines et d'une intervention de M.BRINON, agriculteur et élu à TIGY, le COPIL a décidé de regrouper les tours de plaines avec d'autres évènements se déroulant sur le territoire avec d'autres partenaires potentiels. Parmi eux, il est possible d'envisager le GDA, les organismes stockeurs, le GABOR, les CUMA, ...

L'animation devra effectuer un travail de recensement des évènements prévus sur le territoire, et à proximité immédiate, de manière à pouvoir s'intégrer à certains évènements.

- **Volet Particuliers et communal**

Avec l'entrée en vigueur de la loi Labbé, le COPIL a émis la volonté d'un renforcement des actions d'accompagnement et de sensibilisation des particuliers et des communes au zéro phyto.

Mme ANTON a notamment suggéré une présence renforcée des animateurs aux évènements à destination des particuliers.

- **Volet Jardinerie**

Le COPIL a émis l'idée d'un document très synthétique, fonctionnel et opérationnel à destination des jardinerie en plus du document réalisé résumant la formation initialement prévue.

- **Généralités**

Le COPIL a émis le souhait d'une présentation des résultats avec des proportionnalités relatives afin d'estimer l'impact des actions. Le powerpoint a été modifié en conséquence.

2) Analyses des eaux souterraines

Mme CHASLES a présenté les résultats des analyses des eaux brutes des forages du Val, menées dans le cadre du contrat territorial sur la période 2014-2018. Le tableau n'ayant pu être affiché en séance, il est en pièce jointe à ce compte rendu.

3) Validation du volet financier 2018 des deux contrats territoriaux

Le COPIL a validé le volet financier 2018 des deux contrats territoriaux.

4) Etude bilan du contrat territorial des captages du Val d'Orléans (2014-2018) – NCA

• Contexte et résultats de l'enquête

Le bureau d'étude NCA a interrogé les membres du COPIL et un panel de 7 agriculteurs afin d'évaluer l'efficacité et l'impact des actions menées dans le cadre du contrat territorial du Val d'Orléans sur la préservation des ressources en eau souterraines sur le territoire concerné.

En vue des réponses récoltées à la suite des enquêtes, de l'analyse des objectifs projetés comparés aux bilans annuels et aux indicateurs du contrat, le bilan des actions et de l'animation menée est défini comme mitigé. Certaines actions doivent être réorientées et l'animation doit gagner en efficacité.

• Avenir du territoire concerné par le contrat des captages du Val

Pour rappel, le volet pollutions diffuses du contrat territorial Dhuy Loiret était complémentaire au contrat territorial du Val, et ces deux programmes couvraient la totalité du territoire du SAGE Val Dhuy Loiret.

De ce fait, avec la fin du contrat du Val, se voit apparaître une zone orpheline, dépourvue d'animation et d'action.

Pour pallier à ce problème et trouver une cohérence pour l'animation et la mise en œuvre d'actions futures jusqu'à la fin du contrat Dhuy Loiret au 31 décembre 2020, NCA propose 4 solutions.

Seule une sera retenue par le COPIL, il s'agit de l'extension du périmètre d'actions (volet pollutions diffuses) du contrat territorial Dhuy Loiret afin d'englober le territoire du contrat des captages du Val et donc de couvrir l'ensemble du territoire du SAGE Val Dhuy Loiret.

M.GOUBET reprend en appuyant sur le fait qu'il s'agirait de la seule solution possible pour l'Agence de l'eau de financer ces actions, en précisant que l'enveloppe financière allouée à l'ensemble du périmètre serait à budget constant pour le contrat territorial du Dhuy Loiret.

L'ensemble du COPIL acte pour cette solution. Une réponse validée par les dirigeants de l'Agence de l'eau est attendue à la suite du COPIL.

- **Préconisation de NCA et réorganisation des actions et de l'animation menées dans le contrat territorial Dhuy Loiret**

Le bureau d'étude a présenté de nombreux axes et propositions d'amélioration. M.THOMAS reprend en soulignant que ces propositions sont très bonnes mais qu'il ne faut pas s'éparpiller dans un trop grand nombre d'actions irréalisables à budget équivalent.

Il conforte en préconisant des actions cohérentes et concrètes en accord avec les besoins et problèmes retrouvés sur le secteur. De ce fait, il propose de fixer des priorités et d'appuyer sur des actions phares réalisables avec des objectifs précis.

En parallèle, Mme ANTON propose d'intégrer des aspects quantitatifs et énergétiques dans le futur programme d'action.

Mme CHASLES et Orléans Métropole insistent sur le fait que leur intérêt réside dans la préservation des eaux souterraines à destination de la consommation humaine. Il s'agit de l'unique condition pour que ces deux entités participent financièrement au futur programme d'action.

De plus Orléans Métropole demande à la Chambre d'Agriculture d'avoir une animation avec une stratégie et une capacité de mobilisation ; ainsi qu'une réorganisation des actions à mener sur le territoire ; ces deux points étant à redéfinir rapidement et un préalable à une éventuelle participation financière.

- **Décision du COPIL pour suite à donner**

Dans un premier temps, une attente de confirmation de l'Agence de l'eau vis-à-vis de l'extension du périmètre du contrat territorial Dhuy Loiret est attendue par le COPIL.

Un Comité Technique restreint se réunira prochainement afin de redéfinir la méthodologie d'action de la cellule d'animation sur le territoire pour les 2 années restantes du contrat territorial Dhuy Loiret.